



Les travailleurs étrangers et les numéros de Sécurité Sociale

Table des matières

Que dois-je faire pour pouvoir travailler aux États-Unis ?	1
Que dois-je faire pour obtenir un numéro et une carte de Sécurité Sociale ?	2
Quel est le délai d'obtention d'un numéro de Sécurité Sociale ?	3
Dois-je avoir mon numéro avant de commencer à travailler ?	3
Contactez Social Security	3

Le numéro de Sécurité Sociale est utilisé lors de la déclaration des salaires au gouvernement ou de la détermination de l'admissibilité aux prestations de la Sécurité Sociale. Vous devez avoir un numéro de Sécurité Sociale pour obtenir un emploi et recevoir les prestations de la Sécurité Sociale, ainsi que plusieurs autres services du gouvernement.

Si vous êtes provisoirement aux États-Unis pour travailler, votre employeur vous obtiendra un numéro de Sécurité Sociale. En général, seuls les non-citoyens autorisés à travailler aux États-Unis par le Department of Homeland Security (DHS) peuvent obtenir un numéro de Sécurité Sociale.

Bien que de nombreux établissements, comme les banques et les prestataires de services de crédit vous demandent également votre numéro de Sécurité Sociale, vous n'êtes pas obligé(e) de le donner. Vous pouvez obtenir de nombreux services sans numéro de Sécurité Sociale, notamment un permis de conduire.

Que dois-je faire pour pouvoir travailler aux États-Unis ?

Tout d'abord, vous devez détenir les documents qui montrent votre statut d'immigration aux É.U. et l'autorisation de travailler aux États-Unis. Ensuite, vous devez demander un numéro et une carte de Sécurité Sociale à l'administration de la Sécurité Sociale (Social Security Administration).

Que dois-je faire pour obtenir un numéro et une carte de Sécurité Sociale ?

La demande d'un numéro et d'une carte de Sécurité Sociale est gratuite. Pour demander un numéro et une carte de Sécurité Sociale à votre bureau local de Sécurité Sociale :

- remplissez une demande de carte de Sécurité Sociale ; et
- présentez les documents originaux prouvant votre :
 - identité ;
 - statut d'immigrant autorisé à travailler ; et
 - âge.
- Apportez votre formulaire de demande rempli et vos documents originaux à votre bureau local de Sécurité Sociale.

Tous les documents doivent être des originaux ou des copies certifiées conformes par l'instance émettrice. Nous ne pouvons pas accepter de photocopies, ni de copies notariées de documents. Nous ne pouvons pas non plus accepter un reçu montrant que vous avez demandé le document.

Nous pourrions utiliser le même document à deux fins différentes. Par exemple, votre permis de travail délivré par le DHS pourrait servir à prouver votre identité et votre statut d'immigrant autorisé à travailler. Votre certificat de naissance ou votre passeport pourraient servir à prouver votre âge. **Vous devez fournir au moins deux documents distincts.**

Identité et statut d'immigrant autorisé à travailler

Pour prouver votre identité et votre statut d'immigrant autorisé à travailler, vous devez nous montrer vos documents à jour d'immigration aux É.-U. et votre passeport étranger en cours de validité. Les documents d'immigration acceptables comprennent votre :

- passeport étranger en cours de validité et portant le tampon de l'admission actuelle qui indique la catégorie de travail autorisant l'admission ;

- le formulaire I-551, *Permanent Resident Card* (Carte de résident permanent) ;
- le formulaire I-94, *Arrival/Departure Record* (Enregistrement d'arrivée et de départ) montrant l'autorisation de travailler délivrée par le DHS ; ou
- le formulaire I-766, *Employment Authorization Document* (Document d'autorisation d'emploi) (EAD, le permis de travail délivré par le DHS).

Visiteurs dans le cadre d'un échange :

Le visiteur « A J-1 » doit également nous présenter un formulaire DS-2019, *Certificate of Eligibility for Exchange Visitor Status* (Certificat d'admissibilité pour le statut de visiteur dans le cadre d'un échange). De plus, les étudiants, les étudiants stagiaires et les visiteurs étrangers de statut « J-1 » doivent montrer la lettre d'un parrain prouvant leur emploi. Cette lettre devrait porter l'en-tête du parrain et sa signature autorisant votre emploi.

Étudiants étrangers : Un étudiant « F-1 » ou « M-1 » doit également nous présenter un formulaire I-20, *Certificate of Eligibility for Exchange Visitor Status* (Certificat d'admissibilité pour le statut de visiteur dans le cadre d'un échange). D'autres documents prouvant que vous avez le droit de travailler pourraient vous être demandés. Pour de plus amples renseignements, demandez la publication *Les étudiants étrangers et les numéros de Sécurité Sociale* (Publication n° 05-10181-FR).

Âge

Vous devez présenter votre extrait de naissance à l'étranger si vous l'avez ou vous disposerez de 10 jours ouvrables pour vous le procurer. Sinon, nous pouvons vous demander d'autres documents, comme votre passeport ou un document émis par le DHS, pour prouver votre âge.

Quel est le délai d'obtention d'un numéro de Sécurité Sociale ?

Nous devons faire vérifier vos documents par le DHS avant de vous attribuer un numéro de Sécurité Sociale. Après avoir été informés de la vérification par le DHS, nous vous enverrons votre carte de Sécurité Sociale. Généralement, nous pouvons vérifier rapidement vos documents en ligne auprès du DHS. Si vos documents ne peuvent pas être vérifiés en ligne, la réponse du DHS à notre demande peut prendre plusieurs semaines. Nous collaborons étroitement avec le DHS pour réduire ces délais.

Dois-je avoir mon numéro avant de commencer à travailler ?

Nous n'exigeons pas que vous ayez votre numéro de Sécurité Sociale avant de commencer à travailler. Toutefois, Internal Revenue Service exige que les employeurs utilisent votre numéro de Sécurité Sociale pour déclarer votre salaire.

En attendant que vous obteniez votre numéro de Sécurité Sociale, votre employeur peut utiliser une lettre de notre part déclarant que vous avez présenté une demande de numéro et que vos documents d'immigration prouvent que vous avez l'autorisation de travailler aux États-Unis.

Les employeurs peuvent se renseigner en ligne à www.socialsecurity.gov/employer/hiring.htm.

Contactez Social Security

Il y a plusieurs façons de contacter Social Security, y compris en ligne, par téléphone ou en personne. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et vous servir. Depuis plus de 80 ans, Social Security aide à assurer le présent et l'avenir de millions de personnes en fournissant des prestations et une protection financière.

Visitez notre site Web

La façon la plus facile de traiter toute question liée à Social Security à partir de n'importe où et à n'importe quel moment est de visiter www.socialsecurity.gov. À partir du site, vous pouvez :

- créer un compte *my* Social Security pour consulter votre *Social Security Statement* (*relevé de sécurité sociale*), vérifier votre revenu, imprimer une lettre de vérification des prestations, modifier vos informations de dépôt direct, faire une demande de remplacement de carte Medicare, obtenir un formulaire SSA-1099/1042S de rechange, et plus encore ;
- faire une demande d'Extra Help (aide supplémentaire) pour couvrir les coûts du régime de médicaments d'ordonnance de Medicare ;
- faire une demande de prestations de retraite, d'invalidité et d'inscription à Medicare ;
- trouver des exemplaires de nos publications ;
- obtenir des réponses aux questions les plus fréquentes ;
- et plus encore !

Certains de ces services ne sont offerts qu'en anglais. Visitez notre portail multilingue pour obtenir des informations en Français. Nous fournissons des services d'interprétariat gratuits pour vous aider à traiter vos affaires liées à la sécurité sociale. Ces services d'interprétariat sont disponibles, que vous nous parliez au téléphone ou que vous vous présentiez à nos bureaux.

Appelez-nous

Si vous n'avez pas accès à Internet, nous offrons de nombreux services par téléphone, 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Appelez-nous en composant sans frais le **1-800-772-1213** ou notre numéro ATS au **1-800-325-0778**, si vous êtes sourd ou malentendant.

Si vous devez parler à quelqu'un, nous pouvons répondre à vos appels de 7 h à 19 h, du lundi au vendredi. Nous vous demandons d'être patient pendant les périodes occupées, car vous pourriez connaître un taux plus élevé que la normale de signal de ligne occupée et des temps de mise en attente plus longs avant de nous parler. Nous sommes heureux de vous servir.



Securing today
and tomorrow